

Renforcer l'opposition municipale

« Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ». Cette phrase de Montesquieu a près de 3 siècles et cherche toujours à s'appliquer à l'échelon le plus local de notre démocratie, la commune.

Alors que la moitié des Français vit dans une ville de moins de 10000 habitants, tout à l'échelon communal peut sembler petit: des enjeux locaux au nombre d'élus de la ou des oppositions, de 5 à 10 pour des villes de 10 000 à 50 000 habitants.

5 élus, c'est peu pour contrôler l'activité d'un échelon qui concentre non loin de la moitié des dépenses des collectivités locales et dispose encore des principales compétences en urbanisme.

C'est d'autant plus restreint que les contre-pouvoirs agissant à l'échelon national sont naturellement moins présents: pas ou peu d'enquêtes journalistiques au sujet des commandes publiques ou des innombrables opérations immobilières des communes, maillons faibles de la corruption en France comme l'en atteste le rapport 2014 du Service Central de Prévention de la Corruption montrant que les mairies regroupent les trois quarts des condamnations dans les collectivités territoriales.

Par ailleurs, le contrôle traditionnel de l'Etat s'étioule: faute de moyens, le contrôle de légalité en préfecture ainsi que la surveillance des services de la répression des fraudes sur les marchés publics régressent et les chambres régionales des comptes ne peuvent contrôler toutes les villes notamment les petites, encore moins les organismes satellites comme les divers syndicats et sociétés totalement ou partiellement publiques.

Dans ce contexte, il devient impérieux de renforcer sinon le nombre des élus d'opposition (via la baisse de l'exorbitante prime majoritaire de 50% pour la liste gagnante), du moins leurs moyens d'action afin de les renforcer dans leur mission de contrôle de l'action municipale.

On peut esquisser les pistes suivantes, inspirées de la charte de respect des droits de l'opposition :

- Faciliter l'accès aux informations: agenda ouvert indiquant toutes les commissions, manifestations, cérémonies ; accès aux commissions d'attribution des HLM et des crèches ; envoi des comptes rendus de toute commission ou réunion de syndicats intercommunaux ainsi que des décisions du maire ; réponse obligatoire aux questions écrites dans un délai d'un mois ;
- Renforcer ses moyens d'action: présidence de la commission municipale des finances revenant à l'opposition avec un budget d'étude et un fonctionnaire partiellement dédié, comme à l'Assemblée Nationale ; embauche d'un permanent pour la 1e force d'opposition dans les villes de plus de 50 000 habitants.